



**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA SECTION POLONAISE  
(APESP)  
15 octobre 2015**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le jeudi 15 octobre 2015 de 18h00 à 19h30 à la CSI (Cité Scolaire Internationale) en présence de Mme Romana Guerder, présidente de l'APESP, Mme Ewa Matczak, directrice de la section polonaise à la CSI, M. Stanislas Ledochowski représentant de l'Institut de la langue et le culture polonaise, des membres du Conseil d'Administration, et des parents d'élèves de la section. Seize parents sont présents.

L'ordre du jour :

- 1) Mot de bienvenue par Mme Guerder et présentation de la Section Polonaise à la CSI et de son fonctionnement par Mme Matczak.
- 2) Présentation et vote du bilan financier de l'année 2014-2015.
- 3) Présentation du bilan moral de l'année 2014-2015.
- 4) Présentation des plans pour l'année à venir avec les possibilités de financement
- 5) Vote de cotisations.
- 6) Divers.
- 7) Election de nouveaux membres du Conseil des Parents.

La séance commence par un mot de bienvenue et la présentation de l'ordre du jour par Mme Guerder qui passe la parole à Mme Matczak, coordinatrice de la Section Polonaise. Mme Matczak rappelle l'importance de l'implication des parents de la section. En tant que coordinatrice, elle peut signaler les besoins de la section, mais la charge financière de certains projets pédagogiques reste dévolue aux parents. Le travail sur les projets des enseignants est fait dans un climat de confiance mutuelle entre les enseignants et l'association des parents. Le rôle de l'association des parents a évolué. Les enseignants proposent leur vision des projets pédagogiques et les besoins de financement qui sont, par la suite, discutés par le bureau de l'association qui décide d'allouer un montant de subvention par enfant.

Une réunion du bureau de l'association avec les enseignants est prévue et aura lieu en novembre.

Madame Matczak informe les parents que, cette année, marque le vingtième anniversaire de la section polonaise.

Mme Matczak quitte la réunion.

Mme Abeillon du cabinet comptable Groupe Mornay, présente ensuite le bilan comptable de l'association : les recettes proviennent des cotisations et des aides accordées pour la réalisation de projets spécifiques par le Consulat de Pologne. Les parents ont pu accéder au bilan détaillé sur le site web de l'association.

Une question est posée concernant la baisse du financement par le Consulat. Mme Guerder explique que l'aide du Consulat de Pologne n'est pas constante, le Consulat subventionne certains projets retenus et selon besoin.

Le trésorier de l'association présente le budget de l'année dernière avec plus de détails. Depuis des années, notre section avait un bilan positif ce qui n'est pas le but d'une association. Cette année pour la première fois nous avons dépensé 156 euros de plus que les recettes. Nous avons quand même une réserve de 30.000 euros placés sur un livret A. Cette réserve nous est nécessaire et requise par la loi pour couvrir les salaires de l'employé de l'association. Nous nous tenons prêts à couvrir les salaires des professeurs de la section au vu des menaces de changement des conditions de financement des sections par le Ministère de l'éducation polonais.

L'assemblée procède au vote d'approbation du bilan : 16 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Mme Moreau, la secrétaire de l'association, présente ensuite le bilan moral de l'APESP pour l'année 2014-15. Sont présentées différentes obligations et actions réalisées par le bureau de l'association :

- tâches administratives incluant la gestion des inscriptions et des cotisations, des finances, de l'emploi d'une bibliothécaire, d'assurance, d'organisation de l'assemblée générale ;
- gestion de la bibliothèque incluant l'achat de nouveaux livres et abonnements aux périodiques (*Polityka, Poznaj swój kraj, Fokus, Świerszczyk, Cogito, Angora, Wiktor Gimnazjalista, Krzysztoforek*) ;
- financement des ateliers proposés aux élèves pendant la pause de midi : origami, lecture de contes ;
- achat de films pour le club vidéo de l'école ;
- achat de deux ordinateurs portables pour la classe polonaise de l'école primaire et la salle des professeurs ;
- représentation de la section polonaise au sein de la CSI – réunions avec le Proviseur, avec les associations des autres sections linguistiques ainsi que des associations générales INTERSEC, PEEP, FCPE ; participation à la journée portes ouvertes de la CSI ;
- réunions avec les enseignants de la section polonaise ayant pour objectif de traiter de la vie de la section (achat de livres, de manuels et d'aides pédagogiques, attribution d'aides financières aux événements, voyages et échanges avec les écoles à l'étranger organisés pour les classes)
- organisation des événements pour les élèves :
  - St Nicolas et l'arbre de Noël ;
  - fête de l'école, foire aux livres ;
  - fête des enfants, cette année : achats d'entrées au parc accrobranche pour les élèves du primaire et des entrées au bowling pour les collégiens et les lycéens
- organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival des Jeunes Artistes ;
- dans le cadre de la journée de l'enseignant (14.10), achat des billets pour le spectacle du groupe folklorique Mazowsze ;
- gestion et actualisation du site internet de l'association ;
- organisation de la conférence donnée par Mme Sledziowska, professeur d'histoire de l'université de Strasbourg au sujet de l'insurrection de Varsovie pour les lycéens ;
- aide à l'organisation et aide financière aux sorties scolaires : sortie au ZOO de Paugres, sortie à Chazelles sur Lyon et St Martin la Plaine, sortie à l'aquarium de Lyon, échange scolaire avec une école polonaise à Lodz (organisé par Mme Matczak) ;

Mme Guerder présente ensuite les projets prévus pour l'année scolaire 2014-2015 :

- organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Festival des Jeunes Artistes ; le sujet n'est pas encore décidé. L'organisation de cet événement coûtera env. 1300 €. L'association demandera une subvention au consulat, mais la décision sera prise par le Ministère

des affaires étrangères polonaises. Une partie sera également financée par la vente des DVD du festival ;

- l'association continuera à employer la bibliothécaire, à raison de 7 heures par semaine ;
- renouvellement des abonnements aux périodiques, achat des nouveaux livres pour la bibliothèque polonaise ;
- achat de livres pour la bibliothèque et de DVD pour le club vidéo (il y a seulement cinq enfants inscrits cette année) ;
- maintien et actualisation du site internet de l'association ;
- participation et organisation du stand polonais lors de la Kermesse à l'école primaire ;
- organisation de la célébration du vingtième anniversaire de la section polonaise ;
- une rubrique sur notre page internet où les élèves pourront recommander un livre ;
- organisation d'une rencontre avec une illustratrice des livres pour enfants Mme Chmielewska
- organisation d'une rencontre des anciens élèves de la section polonaise à l'occasion du vingtième anniversaire de la section (les parents votent le projet à l'unanimité)

En plus de projets, les membres du Conseil des Parents auront pour charge la gestion administrative courante de l'association et la coopération avec les enseignants dans le cadre des événements organisés en commun.

Madame Guerder encourage les parents à nous faire part de leurs propositions.

L'assemblée procède au vote, à bulletins secrets, de la liste des nouveaux membres du Conseil des Parents. Mme Guerder indique les noms des personnes qui quittent leurs fonctions et les noms de nouveaux candidats, au nombre de 1. Le nouveau Conseil des Parents est ainsi constitué de 10 personnes dont quatre personnes ont commencé leur mandat de deux ans en 2013, et sont donc toujours en fonction.

Les bulletins sont distribués, les parents déposent leurs voix dans une urne.

Le nouveau Conseil des Parents a été élu à l'unanimité (15 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 invalide). Un parent a quitté la réunion après le vote précédent.

Mme Guerder propose de procéder au vote des cotisations pour l'année scolaire 2014-15. Sachant qu'elles étaient les dépenses durant plusieurs années consécutives, Mme Guerder propose la baisse des cotisations de 10%, c'est-à-dire :

170 € (au lieu de 190€) / 1 enfant scolarisé

290 € (au lieu de 320€) / 2 enfants scolarisés et plus

Cette proposition est suivie par une discussion. Les parents donnent les arguments suivants en réaction à la proposition du Bureau :

- Chaque année une question de l'existence et du financement par le ministère de l'éducation en Pologne est soulevée. Nous gardons la réserve financière au vu de la situation incertaine de la section polonaise à l'étrangère. Les sections comme la notre existent seulement en France. Nous devrions avoir conscience que notre situation est privilégiée mais pas stable, et dépend de la continuation ou du changement de la politique gouvernementale polonaise.
- Une proposition d'investir l'argent de la réserve dans l'équipement informatique ou autre besoin d'élèves de la section.
- En tant qu'employeur ; nous sommes obligés par la loi de garder une réserve suffisante pour payer les salaires pendant trois mois à notre employé. La réserve existante suffira pour un an.

L'assemblée procède au vote des cotisations : 2 votes pour, 11 votes contre, 3 abstentions.

Les cotisations actuelles sont maintenues.

Questions diverses :

Q : Quand aura lieu la rencontre avec l'illustratrice polonaise, Mme Chmielewska ?

R : La date n'est pas encore retenue. Probablement au printemps.

Q : Quand pourra-t-on acheter le DVD du festival de l'année dernière ?

R : Le DVD est disponible maintenant.

Q : Demande aux parents de surveiller le retour des manuels à la bibliothèque en fin d'année.

La réunion se termine à 19h40.

Roma Guerder (Présidente)

Monika Moreau (Secrétaire)